

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DE LA ROSSELLE

110 Rue des Moulins – BP 7034157608 FORBACH CEDEX

Tél. : 06.62.98.87.50

Courriel : m.dutertre@agglo-forbach.fr



## ETUDE FAUNE-FLORE-HABITAT SUR LA ROSSELLE

### ANNEXE 2 DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETES

Pouvoir Adjudicateur	Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle 110 rue des Moulins 57608 FORBACH CEDEX
Personne habilitée à délivrer les informations prévues à l'article R2191-61 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics	Le Président
Comptable public assignataire des paiements	Service de Gestion Comptable (SGC) 20, rue du Lac 57500 SAINT-AVOLD

## Table des matières

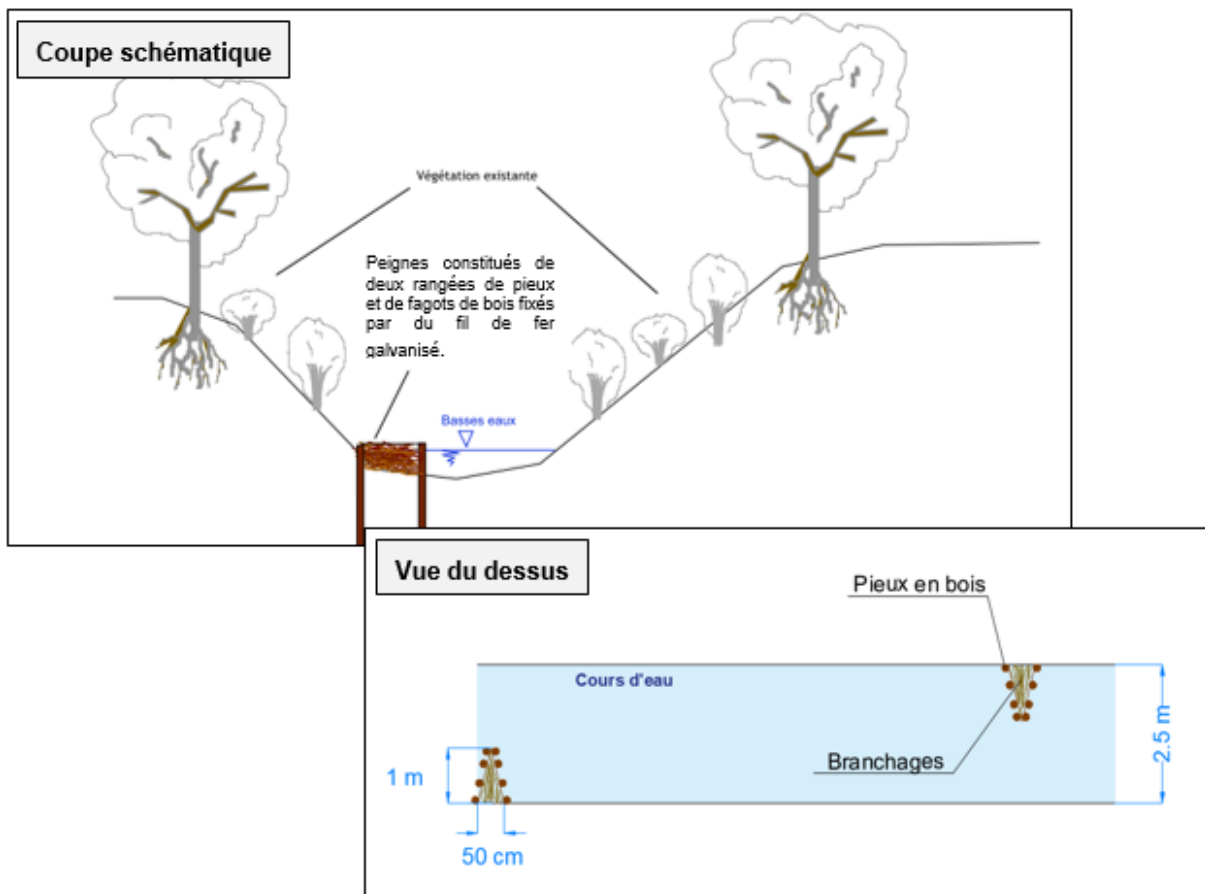
1	Epis peignes .....	3
2	Déblais remblais .....	4
3	Banquettes peignes .....	5
4	Enrochements végétalisés .....	6
5	Enrochements .....	7
6	Pose de clôtures .....	7
7	Banquettes végétalisées .....	8
8	Valorisation de milieux humides .....	9
9	Traitement de la ripisylve .....	10
10	Plantations .....	11

# 1 EPIS PEIGNES

La mise en place d'épis peignes vise à diversifier les écoulements et à créer un support de vie pour la faune.

Ce type d'opération est envisagé sur les tronçons T4 (Saint-Avoid) et T20 (Cocheren et Bening-les-Saint-Avoid).

Des épis triangulaires constitués de pieux et de branchages seront disposés de manière alternés en rives gauches et droites. Ils seront positionnés dans le fond du cours d'eau pour créer un lit mineur sinueux sans entraver les écoulements en crue.



Période d'intervention :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

   Préconisé  
   Possible mais déconseillé  
   A proscrire

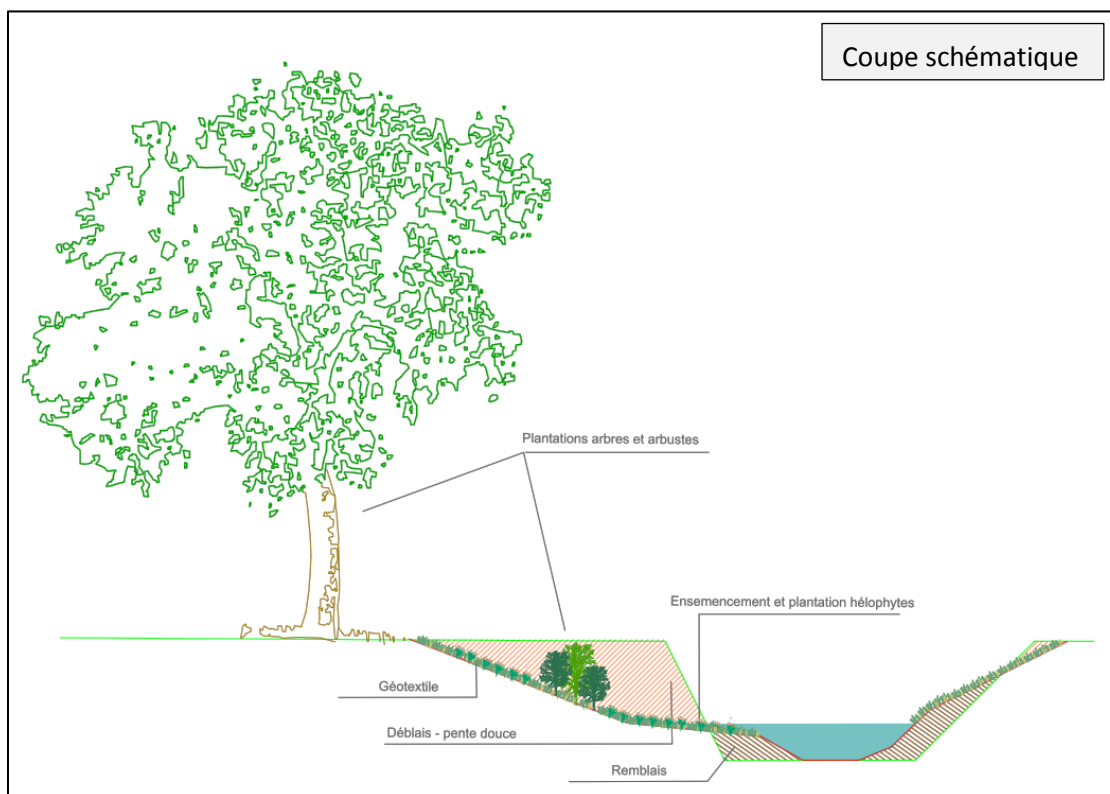
## 2 DEBLAIS REMBLAIS

Le remodelage du lit mineur par déblais et remblais vise à diversifier les écoulements et à recréer un profil de cours d'eau fonctionnel.

Ce type d'opération est envisagé sur les tronçons T6 (Une partie de l'opération de renaturation des berges) et T7 à Macheren.

Le tracé du lit du ruisseau sera remodelé de manière à créer un tracé plus sinueux et à retrouver des pentes de berge douces. Les surfaces travaillées seront végétalisées par ensemencement et le haut des berges sera planté d'arbres.

Sur le tronçon 6, des palplanches seront également retirées de la berge en rive droite et le merlon à l'amont du tronçon sera potentiellement retiré, avec une revégétalisation des surfaces travaillées (option).



Période d'intervention :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Préconisé

Possible mais déconseillé

A proscrire

### 3 BANQUETTES PEIGNES

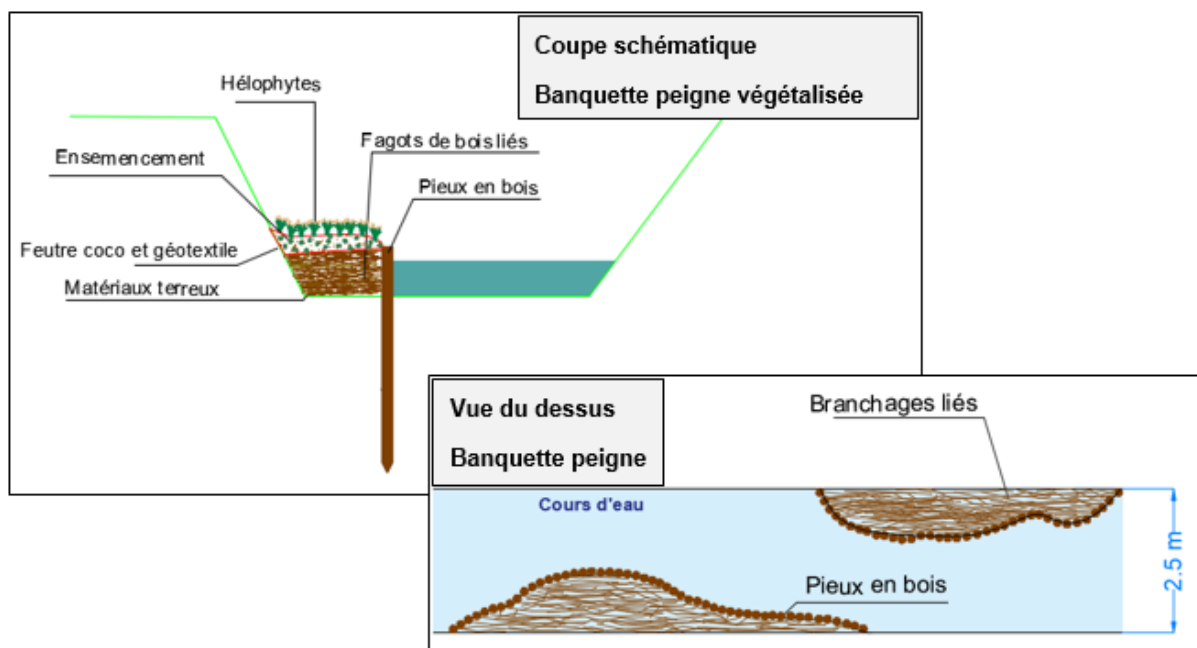
La mise en place de banquettes peignes vise à diversifier les écoulements et à créer un support de vie pour la faune.

Ce type d'opération est envisagé sur les tronçons T11 et T13 à Hombourg-Haut.

Des branchages seront positionnés entre des pieux pour former des banquettes de largeur variable dans le chenal d'écoulement. Elles seront disposées de manière alternée en rives gauche et droite de manière à créer un chenal sinueux.

Les écoulements et le transport naturel des sédiments viendront recharger naturellement les banquettes en place.

Un aménagement végétalisé constitué de feutre coco et géotextile planté d'hélophytes sera agrafé aux banquettes.



Période d'intervention :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
		Préconisé										
		Possible mais déconseillé										
		A proscrire										

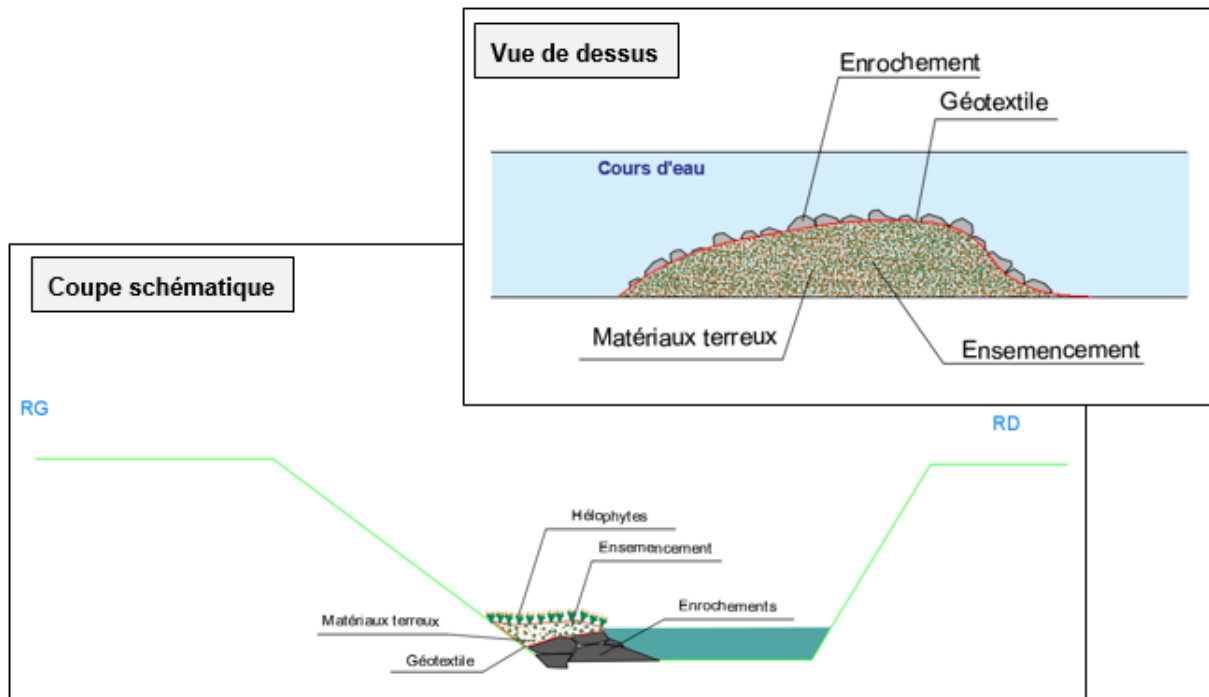
## 4 ENROCHEMENTS VEGETALISES

La mise en place d'enrochements végétalisés vise à diversifier les écoulements et à créer un support de vie pour la faune.

Ce type d'opération est envisagé sur les tronçons T19 (Betting et Bening-les-Saint-Avoid), T21 (Bening-les-Saint-Avoid et Cocheren) et T24 (Morsbach).

Des enrochements seront positionnés pour former des banquettes de largeur variable dans le chenal d'écoulement. Elles seront disposées de manière alternée en rives gauche et droite de manière à créer un chenal sinueux.

Un aménagement végétalisé constitué de feutre coco et géotextile planté d'hélophytes sera fixé aux enrochements.



Période d'intervention :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

   Préconisé  
   Possible mais déconseillé  
   A proscrire

## 5 ENROCHEMENTS

---

La mise en place d'énrochements végétalisés vise à diversifier les écoulements et à créer un support de vie pour la faune.

Ce type d'opération est envisagé sur le tronçon T27 à Petite-Rosselle.

Des énrochements seront positionnés pour former des banquettes de largeur variable dans le chenal d'écoulement. Elles seront disposées de manière alternée en rives gauche et droite de manière à créer un chenal sinueux.

L'aménagement ne sera pas végétalisé du fait de la forte dynamique du cours d'eau sur ce secteur.

Période d'intervention :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

■ Préconisé  
■ Possible mais déconseillé  
■ A proscrire

## 6 POSE DE CLÔTURES

---

La pose de clôtures aura pour but d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau. Cette action sera mise en place sur les tronçon T6 (Rive gauche) et T7 (Rives droite et gauche) à Macheren .

Les clôtures seront constituées de 4 fils barbelés et d'un piquet en bois d'acacia ou de châtaignier tous les 3 m. Plus le nombre de fils est élevé, plus les risques d'arrachement et de dégradation de la clôture sont élevés lors des crues. La hauteur du fil inférieur doit permettre l'entretien de la végétation herbacée autour de la clôture par le bétail.

## 7 BANQUETTES VEGETALISEES

La mise en place de banquettes végétalisées vise à renaturer le cours d'eau, dont les berges sont constituées de murs, à diversifier les écoulements et à créer un support de vie pour la faune.

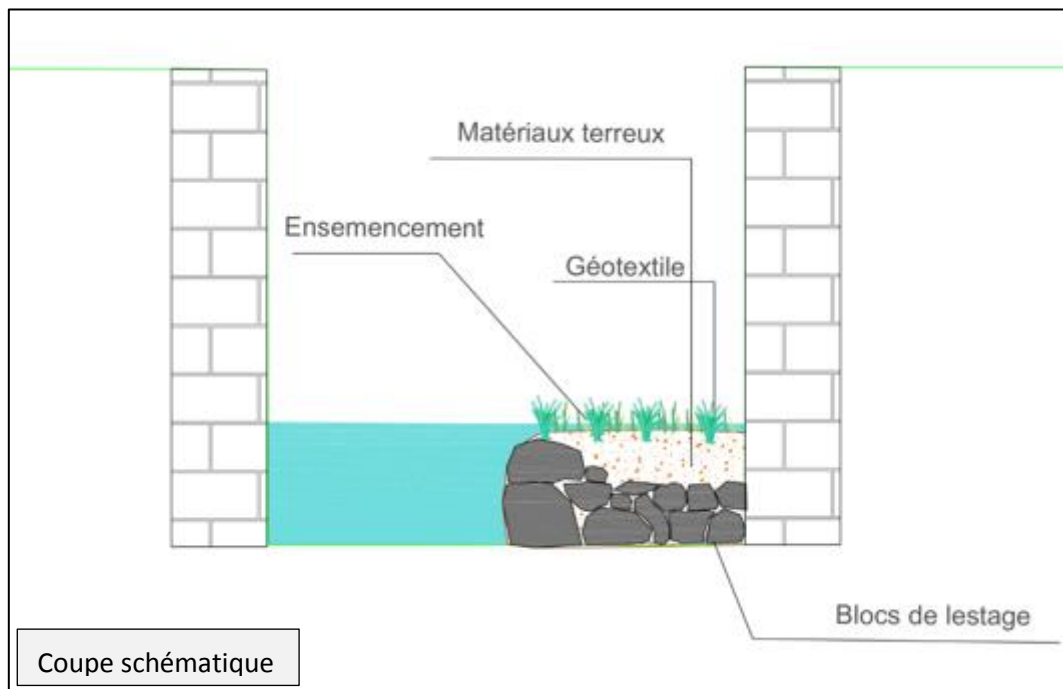
Ce type d'opération est envisagé sur les tronçons T12 à Hombourg-Haut.

Des banquettes végétalisées seront positionnées en pied de murs. Elles seront constituées de blocs d'enrochements de maintien surmontés de matériaux terreux maintenus par un géotextile biodégradable et des agrafes métalliques. Le géotextile sera replié vers l'intérieur de la banquette et agrafé dans cette dernière.

Ces banquettes seront égalementensemencées et stabilisées avec des espèces semi-aquatiques (hélophytes).

Les banquettes seront alternées en rives gauches et droite. Ce positionnement devra autant que possible recréer un lit en méandre.

Les banquettes seront submergées au-delà du débit module.



### Période d'intervention :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Préconisé  
 Possible mais déconseillé  
 A proscrire



## 8 VALORISATION DE MILIEUX HUMIDES

L'objectif est d'augmenter les potentialités écologiques et hydrauliques d'une zone humide bordant la Rosselle sur le tronçon T10 à Hombourg-Haut.

Des dépressions humides propices aux habitats typiques de bord de rivière seront réalisées pour augmenter les potentialités humides du secteur (globalement peu profondes et avec une morphologie naturelle).

Un ensemencement des surfaces travaillées sera fait, à partir d'un mélange à fleurs pour prairie humide (composition 50% fleurs – 50% graminées) : agrostide stolonifère, gesse des prés, lotier des fanges, lysimaque nummulaire, menthe aquatique, populage des marais, renoncule rampante, vesce à épis...

Un défrichage sera nécessaire au droit des zones de dépression à créer. Une attention particulière devra être portée aux méthodes employées, du fait de la présence de Renouée du Japon sur ce secteur.

Des plantations seront réalisées en bordure de la Rosselle à ce niveau.



Ces travaux auront lieu en dehors de la période de reproduction des amphibiens (particulièrement entre mars et début octobre). La plantation devra avoir lieu pendant la période de repos végétatif et lorsque les risques de gel et de neige sont réduits au minimum, idéalement en automne.

### Période d'intervention :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Préconisé		À proscrire									Possible mais déconseillé	Préconisé
Préconisé		À proscrire									Possible mais déconseillé	Préconisé
Préconisé		À proscrire									Possible mais déconseillé	Préconisé

## 9 TRAITEMENT DE LA RIPISYLVE

Sur deux secteurs de la Rosselle (T22 à Rosbruck et T25 à Forbach), l'état physique et écologique du cours d'eau nécessite une intervention sur la ripisylve car la végétation est très dense et vieillissante.

Les travaux de traitement de la végétation comprennent :

- La coupe des arbres et l'élagage des branches qui menacent de tomber dans le lit ou qui gênent l'écoulement des eaux (sont compris les arbres qui poussent dans le lit) ;
- Le recépage de la végétation vieillissante ;
- Le dégagement et le débroussaillage des jeunes plants, issus de régénération naturelle (renouvellement de la végétation des berges) ;
- La mise en têtard de certains saules vieillissants ;
- L'exploitation des arbres et l'élimination des rémanents végétaux ;
- L'élimination des déchets de toute nature (domestiques, gravats, souches...) situés sur les berges et dans le lit avec mise en décharge dans un lieu approprié ;
- L'enlèvement des embâcles (arbres et déchets de toute nature) obstruant partiellement ou totalement le lit de la rivière.

Nature des interventions	Domaine d'application	Matériel utilisable	Recommandation
Débroussaillage	Élimination des essences rudérales ou envahissantes (coupes de ronce, lianes, arbustes et arbrisseaux)	Débroussailleuse sécateur...	Proscrire les interventions systématiques, préserver les jeunes sujets arbustifs et ligneux pour maintenir une diversité et l'équilibre de la pyramide des âges
Coupe sélective des arbres	Arbres inclinés, sous-cavés, au milieu du lit, morts ou dépérissant	Tronçonneuse élagueuse, treuils...	Intervention ponctuelle – contrôler la qualité des interventions (coupes dans les règles de l'art, trait de coupe net et parallèle au sol, abattage, brûlage des rémanents de coupe ou broyage) Préserver les arbres sénescents ou morts aux fonctions écologiques avérées mais stables ne présentant pas de risques de formation d'embâcles
Élagage	Parties d'arbres cassées, malades ou mortes	Élagueuse	Intervention ponctuelle au coup par coup
Élimination des embâcles	Dépôts de végétaux (branches, feuillage, etc...), déchets sur les berges	Tronçonneuses, treuil, grappin...	Réserver l'intervention aux embâcles susceptibles d'obstruer le cours d'eau et aux déchets Laisser les embâcles en amont des villages qui n'engendrent pas de risque d'inondation dans les communes et qui peuvent être bénéfiques au cours d'eau
Déchets et dépôts sauvages	Corps flottant de tout ordre	Ramassage manuel ou mécanique (si > 1m <sup>3</sup> )	Élimination en décharge – Brulage interdit

Ces travaux auront idéalement lieu entre la mi-octobre et mi-mars (hors périodes de gel), afin, d'une part, de réaliser les coupes pendant la période de repos (favorable à la reprise de la végétation) et, d'autre part, de ne pas perturber l'avifaune pendant la période de reproduction (particulièrement entre mars et août).

#### Périodes d'interventions :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préconisé		A proscrire							Préconisé		
Possible mais déconseillé		A proscrire							Préconisé		
A proscrire		A proscrire							Préconisé		

## 10 PLANTATIONS

Les travaux de plantations sont envisagés sur le tronçon T6 au niveau de l'opération de renaturation des berges à Macheren, sur le tronçon T7 (Macheren) pour stabiliser les berges remodelées et créer un ombrage et sur le tronçon T10 (Hombourg-Haut), dans le cadre de l'opération de valorisation de milieu humide.

La nature et la diversité de la végétation naturellement présente dans la zone (espèces autochtones) seront prises en compte dans le choix des essences à planter.

Le choix des essences permettra de constituer une ripisylve de qualité (diversité des essences, espèces favorables pour la faune et l'aspect paysager, essences ligneuses au système racinaire adapté au maintien des berges...).

Il sera également conforme aux caractéristiques naturelles du site (nature du sol, répartition géographique, degré hydrique...) et à la végétation naturellement présente en berge.

Le principe de cette intervention est la création d'une ripisylve variée et équilibrée sous la forme de plantations en bosquets.

#### Périodes d'interventions :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préconisé		A proscrire							Préconisé		
Possible mais déconseillé		A proscrire							Préconisé		
A proscrire		A proscrire							Préconisé		

ESSENCES ARBORESCENTES PROPOSEES POUR LA VEGETALISATION DES BERGES				
Nom commun	Nom latin	Bas de berge	Mi-berge	Sommet de berge
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>			X
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>			X
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	X	X	
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>		X	X
Merisier	<i>Prunus avium</i>			X
Saule blanc	<i>Salix alba</i> L.			X
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i> Mill.			X

ESSENCES BUISSONNANTES PROPOSEES POUR LA VEGETALISATION DES BERGES				
Nom commun	Nom latin	Bas de berge	Mi-berge	Sommet de berge
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	X	X	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	X	X	
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>		X	
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	X	X	X
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>			X